



Cumul du congé parental d'éducation et du congé de reclassement

Par **katho**, le **28/12/2009** à **12:24**

Bonjour,
Je souhaite savoir s'il est possible de cumuler le congés parental d'éducation et le congé de reclassement car je suis licenciée ?
Si non, puis je mettre fin à mon CPE pour pouvoir bénéficier du CR ?
Merci de vos réponses

Par **Cornil**, le **30/12/2009** à **16:12**

Bonsoir katho
Non, la situation de congé parental (se consacrer à l'éducation d'un enfant) et celle de congé de reclassement (suivre des formations, etc...) sont incompatibles.
Tu peux certes demander à interrompre ton congé parental, mais ce n'est pas un droit: il faudrait que l'employeur soit d'accord, ce qui risque d'être problématique puisque cela lui coûterait la rémunération du congé de reclassement! Sinon, le congé parental continue jusqu'à la fin de l'échéance annuelle en cours...
Bon courage, bonne chance et bonne année 2010 quand même...
Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **katho**, le **04/01/2010** à **12:04**

Bonjour,rnrnJe te remercie pour ta réponse limpide et te souhaite également une excellente année 2010.